

Culture : attitude à l'égard de la défaillance

À savoir

- Parmi les personnes qui ne considèrent pas l'entrepreneuriat comme un choix de carrière envisageable dans un avenir immédiat, la peur de la défaillance n'est pas le principal facteur dissuasif. Elles ne sont que 5 % en moyenne à citer le risque de défaillance et ses conséquences juridiques et sociales, légèrement plus de 10 % en Inde et en Slovaquie et ne dépassent pas 1 % au Japon, où les taux d'entrepreneuriat sont traditionnellement bas.
- En revanche, placés dans l'hypothèse où ils devraient créer une entreprise, les répondants citent la peur de la défaillance comme le principal obstacle à cette démarche, une perception qui n'est d'ailleurs pas sans rapport avec les délais et coûts des procédures de faillite : lorsqu'ils sont importants, la proportion de personnes estimant que le risque principal est celui d'une défaillance est généralement élevée.

Définitions

Les indicateurs présentés dans cette section sont les suivants :

- *Pourquoi ne serait-il pas envisageable pour vous de devenir travailleur indépendant au cours des cinq prochaines années ?*, les répondants pouvant donner plusieurs réponses en choisissant dans une liste (graphique 6.4). Les répondants comprennent uniquement les personnes estimant qu'il n'est pas envisageable pour elles de devenir travailleur indépendant au cours des cinq prochaines années ;
- *Si vous deviez créer une entreprise aujourd'hui, quels seraient les deux risques que vous craindriez le plus ?*, les répondants sélectionnant au maximum deux réponses parmi : a) « la possibilité de faire faillite », b) « le risque de perdre vos biens/votre maison », c) « un revenu irrégulier/non garanti », d) « l'absence de sécurité de l'emploi », e) « la possibilité de subir un échec personnel », et f) « la nécessité d'y consacrer trop d'énergie ou de temps » (graphique 6.5). Les propositions a, b et c ayant systématiquement obtenu les scores les plus élevés dans tous les pays, le graphique 6.5 y est consacré. Les exceptions sont la Bulgarie, où d) arrive en troisième position à la place de c), la Corée, où e arrive à la place de a), l'Italie, où c) et d) obtiennent le même score et l'Inde, où d arrive à la place de a).
- *Règlement de l'insolvabilité : le taux de recouvrement* est exprimé en cents par dollar de créance recouverts par les créanciers dans le cadre d'une procédure de redressement, de liquidation judiciaire ou d'exécution de la dette (saisie) (graphique 6.6).
- *Règlement de l'insolvabilité : le délai de recouvrement de leur créance par les créanciers* est exprimé en années civiles. Il court de la défaillance de l'entreprise au paiement de tout ou partie des sommes dues à la banque (graphique 6.7).
- *Les personnes qui ont créé leur propre entreprise et qui ont échoué devraient avoir une seconde chance*, les répondants indiquant s'ils sont « tout à fait d'accord », « plutôt d'accord », « pas d'accord » ou « pas du tout d'accord » avec la proposition (graphique 6.8).

- Dans la plupart des pays, une grande majorité d'adultes considèrent que les entrepreneurs qui font faillite devraient bénéficier d'une « seconde chance ». Leur proportion est supérieure ou égale à 90 % au Brésil, en Chine, en Corée, en Espagne, en Grèce, en Irlande et en Suède, et dépasse les 80 % dans plusieurs autres pays dont les États-Unis et la Russie. L'évolution des réponses entre 2009 et 2012 laisse entendre que, dans de nombreux pays, la récente crise financière a pu rendre la population mieux disposée à prôner une « seconde chance », autrement dit l'opinion est plus compréhensive à l'égard des difficultés rencontrées par les entrepreneurs.

Pertinence

Depuis quelques décennies, l'action des pouvoirs publics en faveur de l'entrepreneuriat prévoit généralement des programmes de formation à la création et au développement de nouvelles entreprises. Diverses formations à l'entrepreneuriat sont également proposées par des universités et des écoles de commerce ; en général, ces formations présentent les grandes étapes de la création d'entreprise et les éléments essentiels à cette démarche. Cependant, certains aspects du processus entrepreneurial sont difficiles à traiter dans le cadre de ces programmes. C'est le cas notamment de l'attitude des individus à l'égard de la défaillance d'entreprise, dans la mesure où elle renvoie à la fois à des caractéristiques personnelles, à des valeurs sociétales et à l'environnement des affaires.

Comparabilité

À l'exception des données sur l'insolvabilité, toutes les données proviennent de l'*Eurobarometer Survey on Entrepreneurship* de la Commission européenne ; voir chapitre 5, « Travail indépendant : préférences et faisabilité ».

Les données sur le règlement de l'insolvabilité proviennent de la *Base de données Doing Business* de la Banque mondiale. Pour améliorer la comparabilité, plusieurs hypothèses concernant l'entreprise de référence sont retenues : l'entreprise est une société à responsabilité limitée qui exerce dans la capitale économique du pays et possède un bien immobilier en centre-ville, notamment un hôtel qui constitue son principal actif ; elle emploie 201 salariés, compte 50 fournisseurs, et doit de l'argent à chacun d'entre eux pour leur dernière prestation ; elle est à 100 % nationale ; elle a conclu un contrat de prêt d'une durée de 10 ans avec une banque locale ainsi qu'une hypothèque.

Sources/bases de données en ligne

Commission européenne, *Eurobarometer Survey on Entrepreneurship*, <http://ec.europa.eu/enterprise/policies/sme/facts-figures-analysis/eurobarometer/>.

Base de données de la Banque mondiale, « *Doing Business* », <http://français.doingbusiness.org/>.

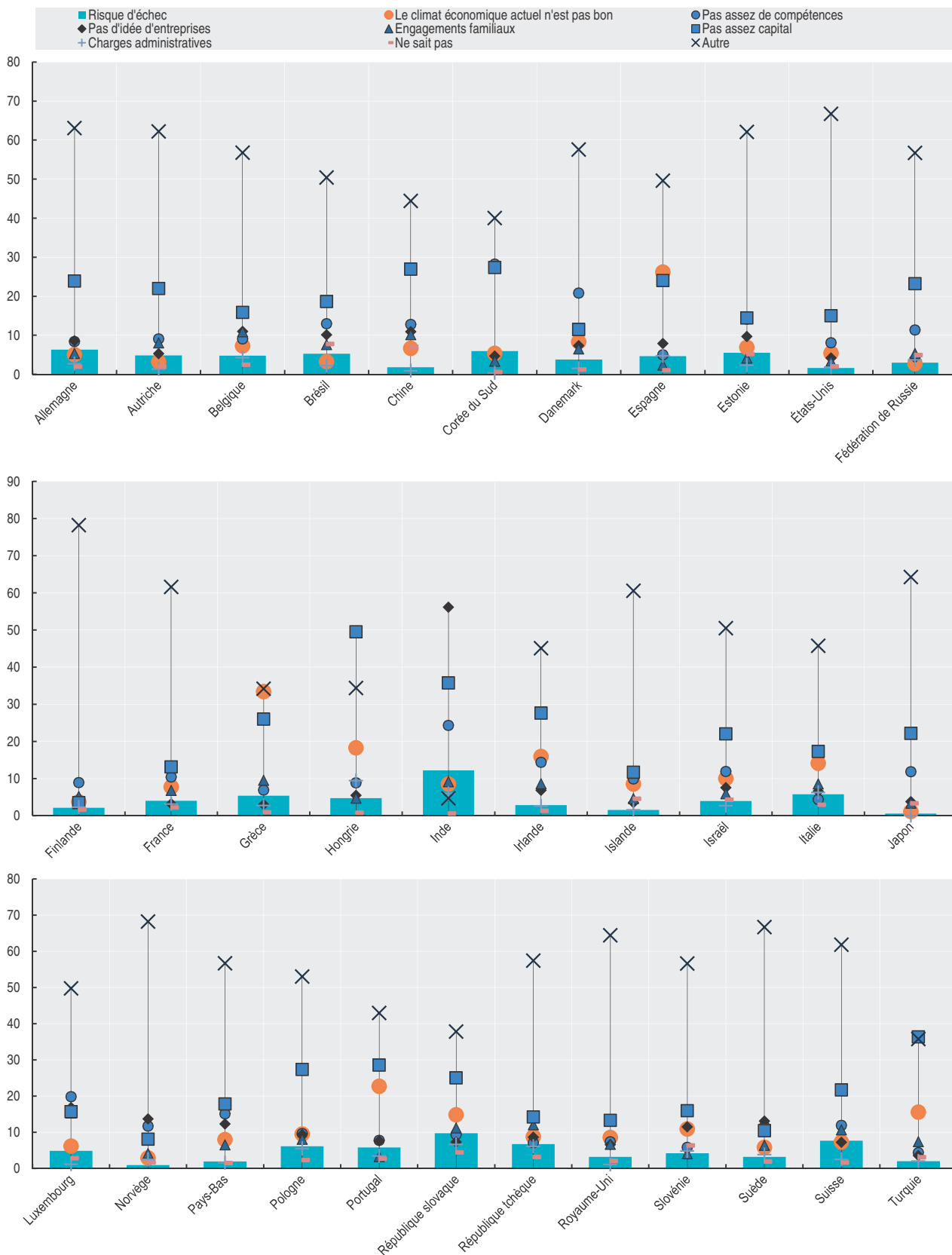
Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

6. DÉTERMINANTS DE L'ENTREPRENEURIAT : QUELQUES INDICATEURS

Culture : attitude à l'égard de la défaillance

Graphique 6.4. Pourquoi n'est-il pas envisageable de devenir un travailleur indépendant au cours des cinq prochaines années ?

En pourcentage, 2012

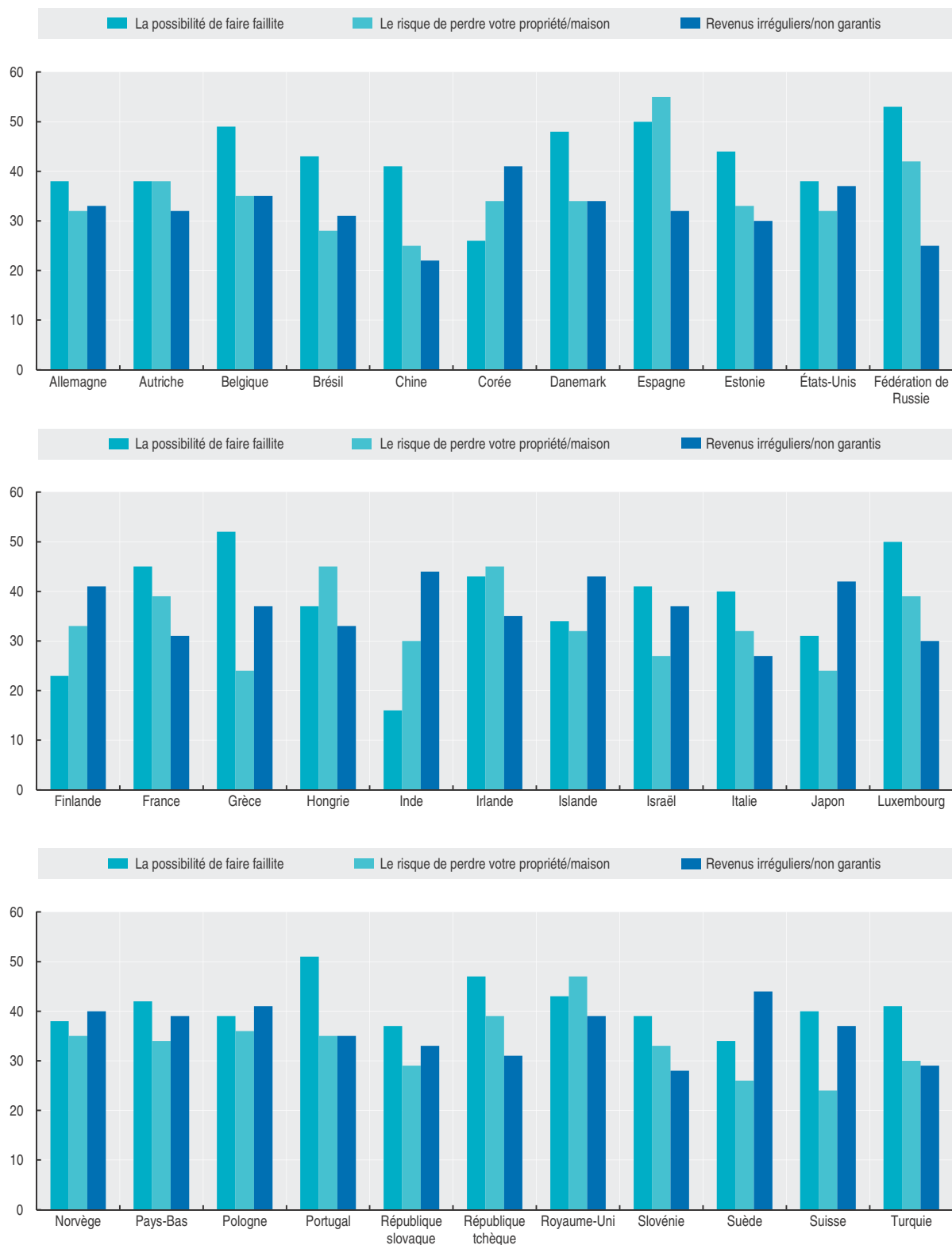



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932956947>

6. DÉTERMINANTS DE L'ENTREPRENEURIAT : QUELQUES INDICATEURS

Culture : attitude à l'égard de la défaillance

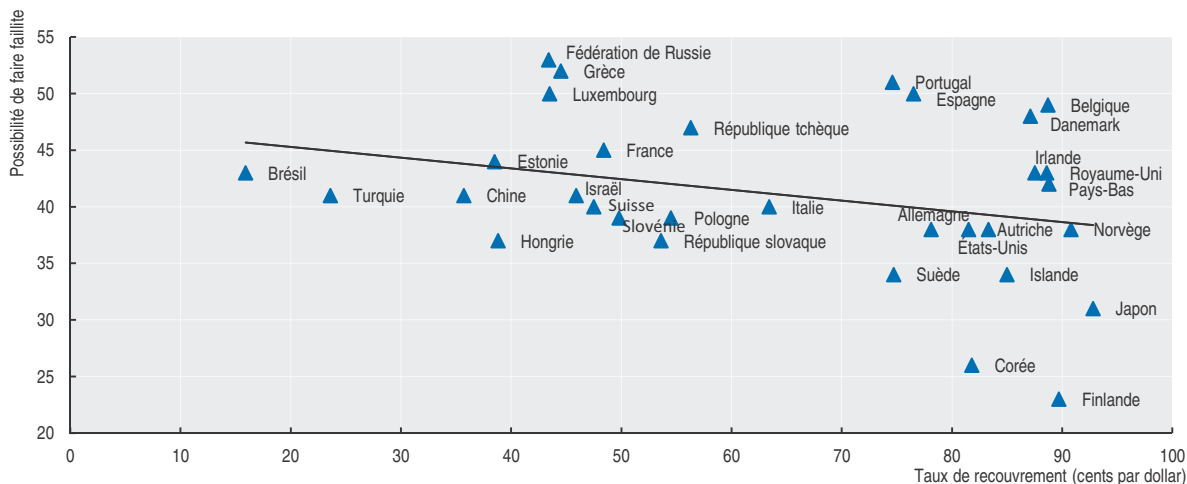
Graphique 6.5. Si vous deviez créer une entreprise aujourd'hui, quels sont les deux risques que vous craindriez le plus ?
En pourcentage, 2012



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932956966>

Graphique 6.6. Peur de la défaillance et taux de recouvrement des procédures d'insolvabilité

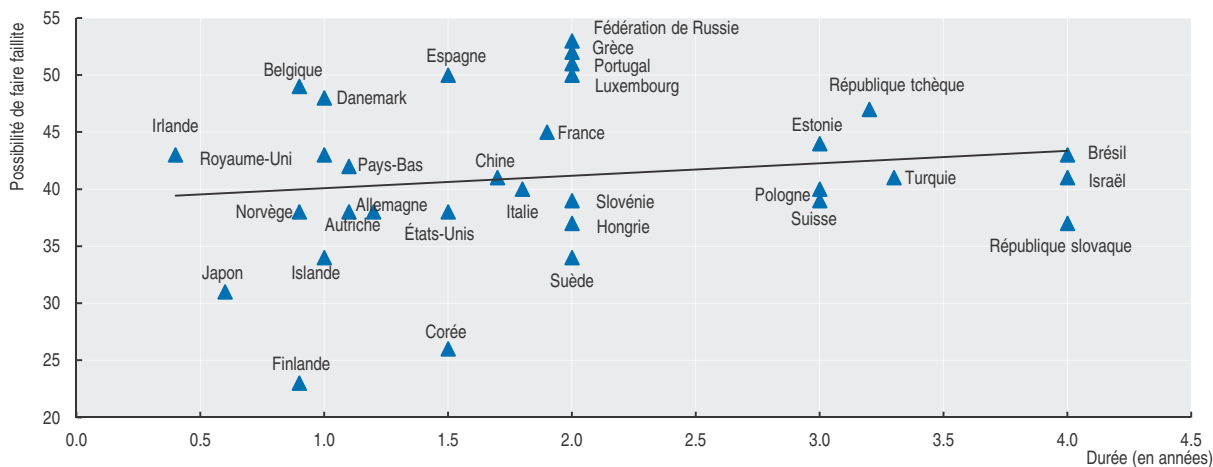
En pourcentages, 2012



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932956985>

Graphique 6.7. Peur de la défaillance et délai des procédures d'insolvabilité

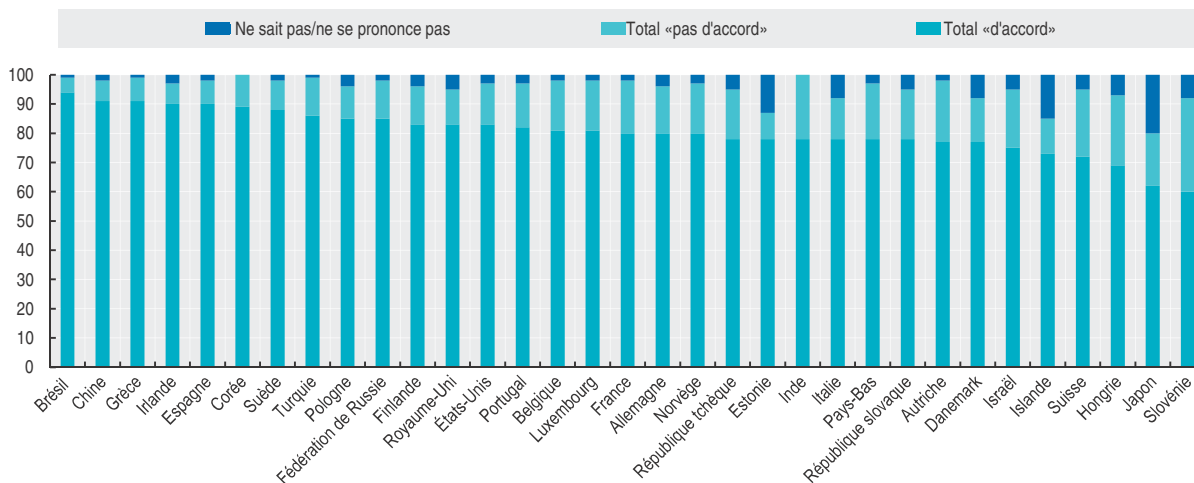
En pourcentage, 2012



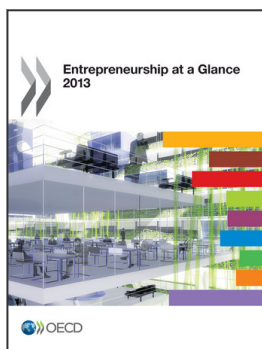
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932957004>

Graphique 6.8. Les entrepreneurs qui ont fait faillite devraient avoir une seconde chance

En pourcentage, 2012



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932957023>



Extrait de :
Entrepreneurship at a Glance 2013

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/entrepreneur_aag-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Culture : attitude à l'égard de la défaillance », dans *Entrepreneurship at a Glance 2013*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/entrepreneur_aag-2013-26-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.